

Olivier CADIC, sénateur des Français établis hors de France

Souffrance animale et élevage des poulets

Question n° 10949 adressée à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

À publier le : 20/06/2019

Texte de la question : M. Olivier Cadic attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le mode d'élevage des poulets dans la filière « volaille de chair ». Plusieurs enquêtes en France ont révélé en mai 2019 les conditions de vie dans les élevages intensifs de poulets sélectionnés génétiquement pour grossir rapidement, entassés dans d'immenses hangars sans lumière naturelle et sans accès à l'extérieur. Alors que 91 % des Français sont opposés à l'élevage intensif des poulets (IFOP, 2018), la réglementation encadrant l'élevage de poulets en France et en Europe (arrêté du 28 juin 2010 transposant la directive 2007/43/CE du 28 juin 2007) reste insuffisante pour répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal. Pourtant, des initiatives émergent au niveau européen. Des axes d'amélioration relatifs aux densités d'élevage, à la sélection génétique et à l'environnement d'élevage ont été identifiés par une trentaine d'associations européennes regroupées au sein de l'European chicken commitment (ECC) et des entreprises de l'agroalimentaire se sont déjà engagées à respecter ces standards. La Commission européenne a par ailleurs publié un rapport sur l'application insuffisante de la directive et le Parlement européen a adopté une proposition de résolution commune visant à réduire les souffrances des poulets dans les élevages. Il demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour soutenir des modes de production visant à atténuer les souffrances de ces animaux, notamment le remplacement de l'usage de souches à croissance rapide par l'utilisation de souches qui répondent aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de l'organisation britannique RSPCA.